

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 AVRIL 1875.

Maintien des chambres de commerce (1).

## AMENDEMENT.

Les articles 36 à 54 de la loi du 18 juin 1869 sont rendus applicables à la nomination des membres des chambres de commerce.

ANTOINE DANSAERT.

---

(1) Proposition, n° 139.